

# 9 mesures pour les écoles de Seine-Saint-Denis

Bilan 2014-2016

Dossier de presse



Le mercredi 19 novembre 2014, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présentait des mesures spécifiques pour les écoles de Seine-Saint-Denis. Deux ans plus tard, la ministre annonce la reconduction du concours exceptionnel pour l'académie de Créteil et dresse le bilan de ces neuf mesures.

### Mesure n° 1 : 500 postes supplémentaires d'ici 2017

✓ Engagement tenu

**1066 postes ont été créés depuis 2012 en Seine-Saint-Denis, une augmentation de 11 %, 503 postes supplémentaires sur la seule rentrée 2016.**

Depuis 2012, 267 emplois ont été créés pour renforcer les moyens de remplacement dans les secteurs les moins bien couverts ; pour renforcer le dispositif « plus de maîtres que de classes », 243 emplois ont été créés. Enfin, à la rentrée 2016, 20 dispositifs de toute petite section ont été ouverts pour accueillir des enfants de moins de trois ans, et ainsi développer leur scolarisation.

### Mesure n° 2 : + 13 réseaux d'éducation prioritaire

✓ Engagement tenu

**Avec la réforme de l'éducation prioritaire menée en 2014 et entrée en vigueur à la rentrée 2015, 78 collèges (62% des collèges) et 525 écoles du département (64%) bénéficient de ce statut.**

La nouvelle éducation prioritaire a des effets très concrets sur l'encadrement des élèves. Ainsi, à la rentrée 2016, en éducation prioritaire en Seine-Saint-Denis,

- les élèves de maternelle sont en moyenne 25 par classe, contre 27 dans les classes hors éducation prioritaire,
- les élèves d'élémentaire sont en moyenne 23 par classe contre 25 dans les classes hors éducation prioritaire.

Passant de 5,22 professeurs pour 100 élèves en 2012-2013, ils sont à présent 5,50 professeurs pour 100 élèves en 2016-2017. La brigade de remplacement REP+ est passée de 95 à 115 emplois (+ 20 emplois) en 2016. Enfin, l'indemnité d'un enseignant en éducation prioritaire a été revalorisée de 50% en REP (1 734 €) et de 100% en REP+ (2 312 €).

### Mesure n° 3 : 1685 postes ouverts pour le concours 2015 dans l'Académie de Créteil

✓ Engagement tenu

**En 2015, le nombre de poste offerts au concours de professeur des écoles dans l'Académie de Créteil était de 2185 (1 685 au concours principal, 500 au concours supplémentaire) et de 2 300 postes (1 800 au concours principal, 500 au concours supplémentaire) en 2016, quand il était de 850 en 2012. Le nombre de candidats n'a cessé de croître également, s'élevant à 6 171 en 2016.**

## Mesure n°4 : un concours supplémentaire en 2015 pour l'Académie de Créteil

✓ Engagement tenu

**En 2015, ce sont 500 postes qui ont été ouverts aux mêmes exigences que le concours habituel. Ce concours exceptionnel a été reconduit en 2016 et le sera à nouveau pour 2017.** 9 069 candidats se sont inscrits à la session 2016, dont plus de la moitié provenaient d'Île-de-France, afin de pourvoir les 500 postes offerts dans l'Académie de Créteil.

## Mesure n°5 : une formation en alternance dès le master 1 à l'ESPE de Créteil

✓ Engagement tenu

**À la rentrée 2015, l'ESPE de Créteil a expérimenté un M1 MEEF en alternance (1/3 temps en situation professionnelle et 2/3 en formation au sein de l'ESPE). Ce M1 a été ouvert pour des candidats aux fonctions de professeurs des écoles.** Les jeunes de la première promotion, composée de 103 étudiants, ont tous validé leur M1, quand ils sont 67% non-alternants à l'avoir fait. Ils sont 80,6% à être lauréats du concours, contre 72% pour les M1 non-alternants au sein de l'ESPE de Créteil, et 56% pour les candidats hors ESPE. À titre de comparaison, la moyenne nationale de réussite au concours est de l'ordre de 50 % pour les étudiants ESPE et 37.8 % pour l'ensemble des candidats. **Face à cette réussite, cette expérimentation a donc été étendue à Versailles, Amiens et Reims.**

## Mesure n°6 : une meilleure formation, un meilleur accompagnement des contractuels

↻ En cours

**Une semaine de formation avant la rentrée scolaire, ainsi que des formations tout au long de l'année, ont permis d'améliorer l'accompagnement des contractuels.** De la même façon, les contractuels sont accompagnés au quotidien par les équipes de circonscription et peuvent s'appuyer sur les ressources pédagogiques en ligne. En Seine-Saint-Denis, 595 personnels contractuels ont été recrutés pour l'année scolaire 2014-2015, et 495 pour l'année scolaire 2015-2016. Pour cette rentrée scolaire, ils sont 430 contractuels à avoir été embauchés.

## Mesure n°7 : à partir de 2016, un concours spécifique pour encourager les contractuels à devenir enseignants

↻ En cours

Ce concours, qui avait fait l'objet d'un projet de décret en 2015 adressé pour avis au ministère de la Fonction publique, n'a pas pu être mis en place à ce stade, les conditions juridiques n'étant pas réunies. **Le projet sera relancé sur la base de nouvelles dispositions que le projet de loi Egalité - Citoyenneté, en cours d'examen au Parlement, prévoit d'introduire dans le statut général des fonctionnaires.**

## Mesure n°8 : mieux affecter les enseignants titulaires et stagiaires afin de respecter au mieux l'intérêt des élèves

✓ Engagement tenu

Pour mieux guider leur entrée dans le métier, **40 emplois nouveaux sont consacrés à l'accompagnement des stagiaires à la rentrée 2016**. Pour les écoles de Saint-Denis, la part des postes réservés aux stagiaires a baissé de près de deux points entre 2014 et 2016, passant de 6,8% à 5%. De plus, le nombre de lauréats des concours ayant augmenté ces trois dernières années, la proportion des postes vacants, entre 2014 et 2016, a diminué de près d'un point pour le département, et de près de six points pour la ville de Saint-Denis. Cela se traduit, pour les écoles de Saint-Denis, par l'augmentation du nombre d'enseignants titulaires et une meilleure stabilité des équipes enseignantes.

## Mesure n°9 : une meilleure organisation administrative

✓ Engagement tenu

**Une nouvelle équipe dédiée uniquement à la circonscription de Saint-Denis a été créée lors de l'ouverture de la 3<sup>e</sup> circonscription de Saint-Denis, en janvier 2015, avant d'être agrandie à la rentrée 2015, par l'octroi de trois postes supplémentaires. Les 600 000 € de dotations complémentaires promis pour renforcer l'attractivité des postes administratifs ont été alloués à l'Académie de Créteil en 2015, permettant une augmentation de l'indemnité mensuelle des agents, désormais au-dessus de la moyenne nationale.** Enfin, l'académie a réorganisé ses services pour améliorer sa réactivité. La division des moyens et des personnels du 1<sup>er</sup> degré a été restructurée avec la mise en place d'un service dédié notamment aux nouveaux enseignants et au remplacement. Le service de paie a été rénové avec mise en place d'une gestion intégrée pour les nouveaux arrivants ainsi que la création d'une mission de coordination de la paie.